<u>Lisez-moi V3.00.107 – Février 2022</u>



V.3.00.107/ 15 février 2022

Voici les principales corrections et nouvelles fonctionnalités du logiciel à découvrir dans la version 3.00.107 d'Impact emploi association.

Les informations contenues dans cette publication sont valables au moment de sa parution. Elles sont susceptibles d'évoluer en fonction de la législation. Nous vous conseillons de suivre régulièrement la rubrique du <u>Flash-Infos</u>, vecteur qui nous permet une communication réactive en fonction de l'actualité de la paie (si vous n'êtes toujours pas inscrits sur le <u>forum des tiers de</u> <u>confiance</u>, veuillez trouver <u>ICI la marche à suivre pour obtenir vos</u> <u>identifiants de connexion</u>).

Sommaire :

- <u>Informations importantes</u>
- <u>Taux et barèmes</u>
- <u>Correction d'anomalies</u>
- Fiches à la une
- <u>Rappels</u>



INFORMATIONS IMPORTANTES

► Formation professionnelle 2022 : contributions concernant la masse salariale de l'année 2021.

Les bordereaux d'aides au remplissage pour la formation professionnelle 2021 sont disponibles dans cette mise à jour.

La déclaration et le paiement des contributions de formation professionnelle est à effectuer avant le 28/02/2022 sur le site de l'OPCO dont dépend l'association.

Pour les obtenir : Onglet "Actions mensuelles/trimestrielles" /
"Déclarations" / "Annuelles" / « Extractions »

]	Navigation
	Général
	Extractions OPS :
	① Extractions
	Editions : Bordereaux
	🛕 TR Urssaf
	🛕 DRA artistes
	Editions : Lettres d'accompagnement
	🛕 Artistes
	🛕 Hors artistes
	Editions : Formation
	G Formation et courrier
	Editions : Diverses
	Taxe sur les salaires et courrier
	🛕 Net imposable
	Fichiers : EDI
	🗋 TR Urssaf

Éditez ensuite les **aides au remplissage** en cliquant sur « **Formation et courrier** » :

]	Navigation
	Général
	Extractions OPS :
	① Extractions
	Editions : Bordereaux
	🛕 TR Urssaf
	🛕 DRA artistes
	Editions : Lettres d'accompagnement
	🛕 Artistes
	🛕 Hors artistes
	Editions : Formation
	G Formation et courrier
~	Editions : Diverses
	Taxe sur les salaires et courrier
	🛕 Net imposable
	Fichiers : EDI
	🗋 TR Urssaf
	Historique des messages

Ce n'est qu'au 1^{er} janvier 2022 que les **contributions légales sont** prélevées et recouvrées par l'URSSAF.

<u>Pour mémoire</u>, le logiciel est paramétré pour prendre en compte ce changement depuis la version 3.00.105. Retrouvez la f**iche pratique** présentant les **évolutions** : <u>ici</u>,

Recrouvez to riche protique presentant tes evolutions : <u>re</u>

▶ <u>Téléchargement de la mise à jour</u>

Merci de fermer ou réduire toutes les fenêtres ouvertes sur votre poste de travail (fenêtre de messagerie, document PDF...)durant le téléchargement de la mise à jour car certains messages d'installation apparaissent sous ces fenêtres et ne seront donc pas visibles.

Au regard des conditions de travail actuelles (travail à distance…), il est possible que vous rencontriez des difficultés pour télécharger la mise à jour.

Si vous êtes dans ce cas, suivez <u>ce lien permettant de télécharger la version</u> à partir de votre navigateur internet.





TAUX ET BAREMES

Alsace-Moselle : BAISSE du taux de cotisation assurance maladie à partir du ler avril 2022

Le taux de cotisation maladie a été amené à **1,3**%. Ce nouveau taux s'appliquera aux salaires, avantages de retraites, ainsi que tout autre revenu de remplacement. Il remplace l'ancien taux de 1,5% applicable depuis le 1^{er} janvier 2012.

Les **exonérations existantes** sont **maintenues**, à savoir exonérations en cas d'insuffisance de ressources sur les retraites, sur les allocations chômage et sur les salaires des apprentis.

Cette mesure entrera en vigueur à compter du 1er d'avril 2022.



CORRECTION D'ANOMALIES

► <u>CCN ECLAT : Affichage des 2 valeurs de points sur le Bulletin</u> <u>simplifié</u>

A compter du ler janvier 2022, le montant des éléments de rémunération exprimés en points est calculé en fonction de **2 valeurs de points** la valeur V1 ou la valeur V2.

Pour faciliter la lecture du bulletin simplifié, la seconde valeur de point est affichée.

▶ Etat des dépenses salariales

Une correction a été apporté concernant les calculs des colonnes « **Urssaf PP** » et « **Total versé employeur**« .





FICHES A LA UNE !

Retrouvez dans cette rubrique **les fiches pratiques à la une suivant** l'actualité paie, ainsi que les nouvelles fiches mises à votre disposition :

- Procédure d'installation de l'outil DSN-Val
- Aide au remplissage « Formation Professionnelle »
- <u>Sauvegarde base de données Anomalies</u>
- Utiliser Impact emploi en télétravail

Pour accéder à l'ensemble des fiches pratiques du logiciel, <u>c'est ICI</u> !

N'hésitez pas à vous servir de l'outil **recherche par mots clés** pour trouver une fiche spécifique :

PLUS	
Q Recherche	Rechercher
RETOUR SOMMAIRE	
(())	

Outil de contrôle DSN-Val

La nouvelle version de DSN-Val est la 2022.1.0.11.

🥦 DSN-VAL (Version 2022.1.0.11)
🖻 🗇 🕞 🅐 💥 😔 🕐 🕑
Normal DSN-VAL
Résumé
Erreurs détectées :

▶ <u>Comment joindre l'assistance ?</u>

En cette **période de télétravail conseillé**, certains d'entre vous ne sont **pas présents dans vos structures habituelles**.

Lors de vos demandes d'assistance, **n'oubliez pas de communiquer un contact** téléphonique autre afin que l'équipe technique puisse vous joindre.

Nous vous remercions de votre compréhension.

▶ <u>Demande de régularisation</u>

Pour toute **demande de régularisation DSN**, merci d'utiliser le formulaire <u>« Fiche-navette – Régularisation DSN »</u>.

Toute demande de régularisation passant par l'adresse mail habituelle de l'assistance ne sera pas prise en compte par les techniciens.

Pour toute autre demande, l'unique adresse est : <u>impact-emploi</u>-<u>association@urssaf.fr</u>.

Pour une meilleure prise en charge de vos demandes, **merci d'indiquer un objet** ainsi que vos **coordonnées** dans le corps du message.

Un **accusé réception** vous informera de la prise en compte de votre demande. Le délai de traitement des demandes pouvant varier selon la charge de l'assistance, **merci de ne pas réitérer l'envoi d'un même message** afin d'éviter les doublons et la surcharge de la boîte de réception.

L'équipe Impact emploi vous remercie !



Régularisations – Cotisation Taux <u>Accident du Travail</u>



Fiche Pratique – Régularisations – Cotisation Taux Accident du Travail



Cette régularisation s'applique uniquement pour régulariser une erreur de taux, communiquée par l'URSSAF.

► <u>Contexte</u>

L'onglet "Régularisations de cotisations" (accessible via la "Fiche du bulletin de salaire") s'est enrichi par de nouvelles fonctionnalités vous permettant de régulariser <u>le taux accident du travail</u> d'un bulletin antérieur sur la DSN du mois en cours.

> Les lignes de cotisations sont :

- Rattachées à la période d'emploi
- Prises en compte dans les extractions
- Intégrées à la DSN du mois en cours avec les dates de rattachements de la période d'emploi.

Nouvelles consignes : **désormais**, la régularisation des **DSN précédentes** doit être effectuée en **annulant le montant initialement déclaré** et en effectuant une nouvelle déclaration avec le nouveau montant.

Procédure de régularisation de la cotisation

<u>Cas pratique :</u>

-> Salarié pour lequel le taux AT a été renseignée à 1.90% du 01/01/2021 au 31/08/2021

Or le salarié aurait dû cotiser au taux de 1.60%. Nous allons régulariser les cotisations sur le bulletin de Septembre.

<u>Procédure de régularisation :</u>

• A partir de la « Fiche du bulletin de salaire », cliquez sur l'onglet « Régularisations des cotisations »

Impact Emploi - [B	ulletin de sa	laire]				
	. <u></u> .	e a più p	Fiche d	u bulletin	de sala	aire
Siret		Raison sociale	REGULARISATIO	N TAUX AT		Navigation 📃 🚺
NNI		Salarié	VAL REGUL			Général
Contombro 2021	Periode	d'emploi 01/09/2	2021 au 30/09/20	21 20 Trime	etro 2021	Via le bulletin précédent
Septembre 2021	renoue		021 au 30/03/20	3e mme	stre 2021	🔒 Modifier le bulletin en cours
Quotité	43,75					Enregistrer
Salaire de base	710,00					X Supprimer
						🛕 Aperçu bulletin détaillé
Plafonds			URSSAF	RETRAITE	ASSEDIC	🔍 Aperçu bulletin simplifié
Plafond modifié	0.00	Plaf ouvrier	0,00	0,00	0,00	📑 Impression du bulletin
Cumuls	0,00	Plaf patrona	i 0,00	0,00	0,00	A partir du brut
Base UR totalité	5 760,00	Base RC T1	5 760,00	Base Assedic	5 760,00	A partir du net
Base UR plafonnée	5 760,00	Base RC T2	0,00	Base GMP	0,00	Retour à l'écran principal
NB Heures	393,75			Part salariale	1 428,48	Zones complémentaires
Heures supp	0,00			Part patronale	1 829,92	Données conventionnelles Pépibilité
Brut	5 760,00			Net imposable	4 761,10	Fin de contrat
Impôt sur le revenu	0,00					Arrêt de travail
Brut Net à payer avant in	position	710,00 541,38	Net imposable Net à payer ap	rès imposition	586,51 541,38	Régularisations des cotisations Liste des bulletins générés

La fenêtre "Régularisations de cotisations" s'affiche.

• Positionnez-vous sur l'onglet « Autres cotisations » (1), sélectionnez

la cotisation nommée « AT » à partir de la liste déroulante (2) et indiquez la période, puis sélectionnez le type de régularisation « Taux » et renseignez le montant de l'assiette à régulariser (3)

Impact Emploi - [Régularisations de cotisations]									
Cotisation	Début rattachement	Fin rattachement	Type régul.	Assiette salariale	Taux salarial	Montant salarial	Assiette patronale	Taux patronal	Montant patronal
AT	01/01/2021	31/01/2021	Taux 💌	0,00	0,00	0,00	-500,00	1,90	-9,50
\ • T	•01/01/2021	31/01/2021	Taux	0,00	0,00	0,00	500,00	1,60	8,00
	01/02/2021	28/02/2021	Taux	0,00	0,00	0,00	-500,00	1,90	-9,50
	01/02/2021	20/02/2021		0,00	0,00	0,00	-500.00	1,60	0,00
T	01/03/2021	31/03/2021	Taux	0,00	0.00	0,00	-500,00	1,50	00,6- 8 00
Т	01/04/2021	30/04/2021	Тацх	0,00	0.00	0.00	-710.00	1.00	-13 49
T	01/04/2021	30/04/2021	Taux	0.00	0.00	0.00	710.00	1.60	11.36
Т	01/05/2021	31/05/2021	Taux	0,00	0,00	0,00	-710,00	1,90	-13.49
T	01/05/2021	31/05/2021	Taux	0,00	0,00	0,00	710,00	1,60	11,36
Т	01/06/2021	30/06/2021	Taux	0,00	0,00	0,00	-710,00	1,90	-13,49
T	01/06/2021	30/06/2021	Taux	0,00	0,00	0,00	710,00	1,60	11,36
T	01/07/2021	31/07/2021	Taux	0,00	0.00	0,00	-710,00	1,90	-13,49
T	01/07/2021	31/07/2021	Taux	0,00	0,00	0,00	710,00	1,60	11,36
T	01/08/2021	31/08/2021	Taux	0,00	0,00	0,00	-710,00	1,90	-13,49
	01/08/2021	31/08/2021	Taux	0.00	0,00	0.00	710,00	1,60	11,36
1									
Prévoyance Autres c	otisations						Va	lider	Quitte

-> Dans notre cas, on renseigne l'assiette déclarée sur chaque mois (de Janvier à Août) ainsi que le taux déclaré en indiquant un signe négatif devant l'assiette pour annuler cette cotisation. Puis on renseigne l'assiette qui aurait dû être déclarée sur chaque mois avec le bon taux accident du travail à 1.60%.

Le principe de régularisation du taux Accident du Travail est le mode « annule et remplace », méthode préconisée par l'Urssaf.

• Renseignez autant de lignes de cotisations que de mois à régulariser

<u>Résultat sur le bulletin :</u>

-> Nous voyons sur le bulletin de Septembre 2021, mois sur lequel nous avons fait cette régularisation, les différentes lignes de régularisations (*de*

Janvier à Aout) :

			Cotisatio	ns salariales	ĺ	Cotisations patronales	
Désignation	NB d'heures	Bases	Taux	Montant	Bases	Taux	Montant
Salaire	43.75			710.00			
Salaire Brut				710.00			
Assurance Maladie		710.00	0.00	0.00	710.00	7.00	49.70
Contribution solidarité					710.00	0.30	2.13
Assurance Vieillesse Plafonnée		710.00	6.90	48.99	710.00	8.55	60.71
Assurance Vieillesse Totalité					710.00	1.90	13.49
Assurance Vieillesse Totalité		710.00	0.40	2.84			
Allocations familiales					710.00	3.45	24.50
Accident du travail					710.00	1.60	11.36
Régul. AT du 01/01/2021 au 31/01/2021		0.00	0.00	0.00	-500.00	1.90	-9.50
Régul. AT du 01/01/2021 au 31/01/2021		0.00	0.00	0.00	500.00	1.60	8.00
Régul. AT du 01/02/2021 au 28/02/2021		0.00	0.00	0.00	-500.00	1.90	-9.50
Régul. AT du 01/02/2021 au 28/02/2021		0.00	0.00	0.00	500.00	1.60	8.00
Régul. AT du 01/03/2021 au 31/03/2021		0.00	0.00	0.00	-500.00	1.90	-9.50
Régul. AT du 01/03/2021 au 31/03/2021		0.00	0.00	0.00	500.00	1.60	8.00
Régul. AT du 01/04/2021 au 30/04/2021		0.00	0.00	0.00	-710.00	1.90	-13.49
Régul. AT du 01/04/2021 au 30/04/2021		0.00	0.00	0.00	710.00	1.60	11.36
Régul. AT du 01/05/2021 au 31/05/2021		0.00	0.00	0.00	-710.00	1.90	-13.49
Régul. AT du 01/05/2021 au 31/05/2021		0.00	0.00	0.00	710.00	1.60	11.36
Régul. AT du 01/06/2021 au 30/06/2021		0.00	0.00	0.00	-710.00	1.90	-13.49
Régul. AT du 01/06/2021 au 30/06/2021		0.00	0.00	0.00	710.00	1.60	11.36
Régul. AT du 01/07/2021 au 31/07/2021		0.00	0.00	0.00	-710.00	1.90	-13.49
Régul. AT du 01/07/2021 au 31/07/2021		0.00	0.00	0.00	710.00	1.60	11.36
Régul. AT du 01/08/2021 au 31/08/2021		0.00	0.00	0.00	-710.00	1.90	-13.49
Régul. AT du 01/08/2021 au 31/08/2021		0.00	0.00	0.00	710.00	1.60	11.36
FNAL					710.00	0.10	0.71
Retraite complémentaire plafonné		710.00	3.150	22.37	710.00	4.720	33.51
Contribution d'équilibre général T1		710.00	0.86	6.11	710.00	1.29	9.16
Régime de base obligatoire		710.00	0.290	2.06	710.00	0.290	2.06
Mutuelle/Frais de santé		40.26	40.000	16.10	40.26	60.000	24.16
Chômage Totalité		710.00	0.00	0.00	710.00	4.05	28.76
Assedic FNGS					710.00	0.15	1.07
Formation professionnelle					710.00	0.550	3.91
Cotisation CIF dirigeants et paritarisme					710.00	0.06	0.43
Contrib. Organisations syndicales					710.00	0.016	0.11
Détail base CSG/CRDS							
B	I	• • • •	l	~ ~ · ·	I	1	

-> Sur le bulletin simplifié, la régularisation figure sur la ligne « *Régularisations de cotisations diverses »*

Nous retrouvons donc le total des différents mois de régularisations avec **un montant global de -15.15€ en part patronale.**

Sécurité Sociale plafonnée	710.00	6.90	48.99	60.71
Sécurité Sociale déplafonnée	710.00	0.40	2.84	13.49
Complémentaire Tranche 1	710.00	4.01	28.48	42.67
FAMILLE	710.00			24.50
ASSURANCE CHÔMAGE				
Chômage	710.00			29.83
AUTRES CONTRIBUTIONS DUES PAR L'EMPLOYEUR				7.29
CSG déductible de l'impôt sur le revenu	723.16	6.80	49.18	
CSG/CRDS non déductible de l'impôt sur le revenu	723.16	2.90	20.97	
EXONERATIONS DE COTISATIONS				-4.02
TOTAL DES COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS			168.62	246.60
TOTAL DES COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS RETENUES ET REMBOURSEMENTS DIVERS			168.62	246.60
TOTAL DES COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS RETENUES ET REMBOURSEMENTS DIVERS Régularisations de cotisations diverses			168.62	246.60 -15.15

<u>Résultat sur le bordereau Urssaf :</u>

-> Vous retrouverez 1 bordereau pour chaque période régularisée. Pour le mois régularisé de Janvier 2021 par exemple, le bordereau est daté de Septembre 2021 et les lignes de régularisation sont datées de Janvier 2021 (la référence BP « 2101 » correspond à Janvier 2021)

Nombre de salariés ou d'assurés	Date et Signature			
rémunérés dans l'établissement		TOTAL e	n Euros	-2
pour la période : 1		Acomptes	versés	
Référence paiement :		Régularis	ation div.	
		Montant	à payer	-2

Utilisation du service TOPAze



Fiche Pratique – PAS : Utilisation du service TOPAze



► <u>Contexte</u>

Afin de prendre en compte la situation fiscale d'un salarié <u>sans attendre le</u> <u>passage d'une DSN et le retour du CRM nominatif</u>, il est possible d'injecter un taux transmis par la DGFiP après demande via <u>le service TOPAze</u>.

La gestion de ce service est totalement **manuelle**, que ce soit en termes de **dépôt du fichier**, que pour la **récupération et l'injection du CRM**.

Ce service concerne <u>uniquement les nouveaux embauchés ne disposant pas dans</u> <u>Impact emploi d'un taux PAS valide</u>. Un nouvel embauché correspond soit à un nouveau contrat salarié dans Impact emploi, soit un salarié déjà créé mais dont le taux PAS n'est plus valide (plus de 2 mois).

Ainsi **ce service n'est <u>pas proposé dans le cas d'un salarié qui souhaite une</u> <u>actualisation plus rapide de son taux de PAS</u>.**

L'utilisation de TOPAze engage l'employeur et/ou le tiers sur le fait que la demande d'un taux s'effectue uniquement sur un contrat signé entre

l'employeur et le salarié. Il ne doit pas y avoir de recherche de taux par anticipation ou par curiosité.

La demande doit être effectuée sur le mois en cours de la constitution du 1^{er} bulletin de paie.

Le CRM TOPAze est **reçu sous 5 jours maximum**. Le **taux** récupéré est **valide du ler jour du mois** de la mise à disposition **jusqu'au dernier jour du mois M+1**.



Attention : Ce service ne concerne pas la reprise d'association.

► Génération d'une demande TOPAze

— — — — — Impact emploi association **— — — —**

- Créez le contrat de travail du nouveau salarié
- A partir du menu « *Gestion des flux* », sélectionnez « *Appel de taux du PAS / TOPAze* » :



Cette option ouvre la fenêtre « *Appel de taux réactif / TOPAze* » permettant la sélection des salariés pour lesquels une demande de taux est à faire*.

* Sont sélectionnables les nouveaux salariés avec un contrat saisi et pour lesquels :

- Aucune DSN mensuelle n'a été établie
- Aucun taux encore valide n'est disponible dans la base de données
- Un NIR est connu (exclusion des salariés avec un NTT)
 - A partir de l'onglet « Demande » (1), déroulez la liste des salariés de l'association employeur à l'aide du « + »;
 - Sélectionnez le salarié concerné (2);
 - Cliquez sur « Générer la demande TOPAze » (3) :

Impact Empki - [Appel d	taux réactif / TOPAze] Image: Appel de taux réactif / TOPAze
.: Navigation :.	Demande Intégration CRM TOPAze (Taux)
GUICHET ASSOCIATIONS URS GUICHET ASSOCIATIONS	
	Générer la demande TOPAze

La fenêtre ci-dessous confirme la génération de la demande :

• Cliquez sur **OK** :



• Le fichier contenant les données s'enregistre automatiquement sous « ProgramData/Impact Emploi V3/ged/topaze » :

				_ 0	x
C:\Pr	rogramData\Impact Emploi v3\ged\topaze\depots\	2019\2019_05 🗖 🍕	Rechercher dans :	2019_05	Q
Organiser 💌 In	clure dans la bibliothèque 🔻 🔹 Partager avec 🔻	Nouveau dossier		II • 🔳	0
🚖 Favoris	Nom	Modifié le	Туре	Taille	
	强 flux_topaze_au_20190502092454961.csv	02/05/2019 09:24	Fichier CSV Micro	1 Ko	
🥽 Bibliothèques	🖼 flux_topaze_au_20190503092339063.csv	03/05/2019 09:23	Fichier CSV Micro	1 Ko	
	📲 flux topaze au 20190503143452508.csv	03/05/2019 14:34	Fichier CSV Micro	1 Ko	

► Dépôt d'une demande TOPAze

— — — — — Portail Net-Entreprises — — — — —

- Sur la page d'accueil Net-entreprises.fr, cliquez sur « Votre compte » ;
- Renseignez vos identifiants de connexion et cliquez sur « Je me connecte »;
- A partir de votre « *menu personnalisé* », rubrique « *Vos services complémentaires* », cliquez sur « *Autres services* » (1) puis « *TOPAze*« (2)

Vos déclarations

DSN régime général Déclaration sociale nominative pour le régime général	AC (sa Attestation d chômage - fe	isie) assurance ormulaire	Attestation o salaire Attestation pour le vers des indemnités journa	de ement lières	Compte AT/MP Compte accident du travail / maladie professionnelle	
Dépôt de fichier issu du logiciel de paie	Et accès à l'espace P accessibles aux tiers dé clients et f	Põle emploi (non Sciarants pour leurs Filiales)	Saisie du formulaire en ligne ou fichier issu de votre logiciel d	dépôt de Je paie	Teux AT/MP, informations et détails (non accessible aux tiers déclarants pour leurs clients/Filales)	
		••	••			
VOTRE TABLEAU DE BORD	vo	TRE ESPACE EN	TREPRISE	VOS SEI	RVICES COMPLEMENT/	AIRES
Vos notifications	4	Gestion	4	Outi	s de Contrôle	4
Vos déclarations	↓	Consultation	↓	Réfé	rentiels	4
		Demande en att	ente 🔸 📕	Outi	s de Paramétrage	4
				Autro	es services	Ť
				BISR	igime général	
				торы	- 2	
				Solu	tions de paiement	÷
				Sites	partenaires	÷

105154

• 2 options s'offrent à vous : transmettre le fichier généré via l'onglet « Chargement d'un fichier de demandes » ou remplir le formulaire :

CONTRACTOR		Mail :	
Accueil	Dépôt d'une demande	Consultation des demandes	
Accueil > Dépôt d'une de Accueil > Dépôt d'une Accueil > Dépôt d'une Acueil > Dépôt d'un	Chargement d'un fichier de demandes Saisie des demandes en EPI Saisie des demandes Via	formulaire	
Identification du déclaré			
SIREN	NIC		-
Ajouter un individu declare Données obligatoires			-
NIR	Date d	naissance	
Nom		🗌 Jourinconnu 📄 Mois inconnu 📄 Année inconnue	
Prénoms	Lieu de	naissance	
	naissa	ice	

 Récupérez le fichier enregistré à l'étape précédente en cliquant sur « Parcourir » :

GIP Wedennisation des d	PRISES-FR déclarations sociales						
Accuel		Dépôt d'une demande		Consult	tation des demandes		
Accuell > Dépô	ôt d'une demande > Chargeme	nt d'un fichier de demandes					
-Sélection d'u	un fichier de demande						
Choix du fichi	ier:					Parcour	
						WALIDER	5
P MDS I information	Chill Mentionaléraies Plan du	rite Gassaire Publications				Nos oltesu cin	mda fri Lidon int
_							
6	🔾 🖓 🚽 C:\Pr	rogramData\Impact Emploi v3\ged\topaze\depot	x\2019\2019_05	Rechercher dans :	2019_05	Q	
	Organiser 🔻 🛛 In	clure dans la bibliothèque 🔻 👘 Partager avec 🔹	 Nouveau dossie 	r	!≡ ▼	1 0	
			Modifié le	Туре	Taille		
	술 Favoris	Nom	in our cre				
	🚖 Favoris	Nom 强 flux_topaze_au_20190502092454961.csv	02/05/2019 09:24	Fichier CSV Micro	1 Ko		
	숨 Favoris	Nom 强 flux_topaze_au_20190502092454961.csv 🖼 flux_topaze_au_20190503092339063.csv	02/05/2019 09:24 03/05/2019 09:23	Fichier CSV Micro Fichier CSV Micro	1 Ko 1 Ko		

• Acceptez les conditions :



• La fenêtre de confirmation du dépôt de la demande s'affiche :

GIP Modernastan des déclarations sociales			U
Accueil	Dépôt d'une demande	Consultation des demans	des
Accueil > Dépôt d'une demande > Confirmation de dépôt			
Confirmation de dépôt			
Fichler déposé : flux_topaze_au_20190503092339063.csv			
Taille du fichier : 1 ko			
Le 03/05/2019 à 11:25			
2018 GIP-MDS Information CNII - Mentions légales - Plan du site - Glossa	ire - Publications		Nos sites: gip-mds fr dan-info fr

Suivi d'une demande TOPAze et récupération du CRM

— — — — — Portail Net-Entreprises **— — — —** —

- Une fois la demande déposée, attendre le retour du CRM nominatif sous 5 jours maximum dans l'onglet « *Consultation des demandes* »
- Affichez les détails de la demande à l'aide du « + » :

CIF Modernsation des délahrationes sociales								
Accueil	Déj	oôt d'une demande				Consultation d	les demandes	
Accuell > Consultation des dema	ndes							
SIRET déclaré	Nom du fichier déposé	Période de dépôt du	u6		۹			
Horodatage de l'envoi	A	Nom du fichier	0	Accusé d'enregist	rement	0	Affichage des d	emandes
Transmis le 03/05/2019 à 11h	25	flux_topaze_au_2019050309233906	3	Validé le 18/05/2019	à 11h25		+	

• Récupérez le CRM reçu à l'aide du bouton de téléchargement (3) :

Horodatage de l'envoi	~	Nom du fichier	0	Accusé d'enregistrement	0	Affichage des demandes
Transmis le 03/05/2019 à 11h25	flux_	topaze_au_2019050309233906	3	Validé le 03/05/2019 à 11h25		_
Demande déposée				≟ <u>+</u>		
SIRET déclaré	~	Statut	0	Bilan de conformité	0	CRM
320 343 767 00010						
Transmis le 03/05/2019 à 09h28	flux_	topaze_au_2019050309233797	9	Validé le 03/05/2019 à 09h28		-
		Demande	validée	🖹 土		
SIRET déclaré	~	Statut	0	Bilan de conformité	¢	CRM
320 343 767 00010	2	ОК		Validé le 03/05/2019 à 09h30		Transmis DGFIP le 03/05/2019 à 09h47
	Z			≟		
Transmis le 26/04/2019 à 09h59	flux_	topaze_au_2019042609530588	5	Validé le 26/04/2019 à 09h59		-
				🖹 土	(CRM TOPAze reçu
SIRET déclaré	~	Statut	0	Bilan de conformité	0	CRM
420 055 592 00018		ОК		Validé le 26/04/2019 à 10h09	2	CRM reçu le 26/04/2019 à 12h56
				≞ ±	S	⊨ ±
						Visualiser Télécharger
						le CRM le CRM

 Enregistrez le CRM téléchargé sous le répertoire « TOPAZE » créé pour archiver les demandes et récupérer les CRM téléchargés est classé sous C:\ProgramData\Impact Emploi v3\ged se décompose en 2 sous dossiers : Dépôt et CRM.

Un dossier avec le mois de la demande et l'année permet de retrouver le fichier. Ainsi les chemins sont :

1/ pour les dépôts : C:\ProgramData\Impact Emploi v3\ged\TOPAZE\DEPOTS\AAAA (année en cours) \AAAA (année en cours) _MM (mois de la demande)

2/ pour les réceptions : C:\ProgramData\Impact Emploi v3\ged\TOPAZE\CRM\AAAA (année en cours)\AAAA (année en cours)_MM (mois de la demande)

Le taux peut être utilisé dès son intégration.

Il doit être intégré sous 2 mois si aucune DSN n'a été déposée depuis la récupération du taux. Un taux valide récupéré via la DSN prend le relais du taux récupéré par TOPAze.

La validité du taux TOPAze au sein d'impact emploi prend fin le dernier jour du 2nd mois suivant la mise à disposition (ou lorsqu'un nouveau taux est récupéré via la DSN).

Intégration d'un CRM TOPAze

— — — — — Impact emploi association — — — — —

• De retour dans Impact emploi, onglet « *Gestion des flux* », cliquez sur « *Appel de taux du PAS / TOPAze...* » :



- A partir de l'onglet « *Intégration* » (1), sélectionnez le salarié concerné par le CRM TOPAze à intégrer (2) ;
- Cliquez sur « **Gestion intégration TOPAze** » (3) (Procédure identique à l'intégration manuelle des CRM. Cf fiche pratique <u>ICI</u>) :

Impact Emploi - [Appel	de taux réactif / TOPAze	1		+_ = ×
	••••••••••••••••••••••••••••••••••••••	de taux réa	ctif / TOPAze	
.: Navigation :.	Demande Intégration	CRM TOPAze (Taux)		
Dossiers	Siret	0	Raison sociale	🛛 E 😫 2
Contraction (Account of Account o				on Intégration TOPAze
				Quitter

• La fenêtre suivante s'affiche, cliquez sur OK :



- Allez récupérer le fichier téléchargé précédemment
- Cliquez sur « **Ouvrir** » :

) 🖓 🗝 💌 🖳	Contraction - Department of the second	Téléchargements +	- 4 Rechercher dar	ns : 2019_05
Organiser + Nouve	zau dossier		3	e • 🖪 🙆
🚖 Favoris	Nom	×		Modifiéle
	2019-05-03T155609_DGFIP-	-413d3156e86ad04ee4d38cf8-1-2-0K-	TOPAZE-0060438084_20190503151134_7	75356054900010.xm
对 Eibliothèques				
Sordinateur				
0				
Heseau				
	× [181		

- La fenêtre de confirmation d'intégration s'affiche ;
- Cliquez sur « **OK** » :

Un drapeau vert confirme que la récupération du CRM via TOPAze est terminée !

Impact Emploi - [Appel de	e taux réactif / TOPAzo	e]		t_ox
، ئەنىم ئىزى 	لندرية بروي كركين Appe	t de taux réi	actif / TOPAze	
.: Navigation :.	Demande Intégration	CRM TOPAze (Taux)		
Dossiers				E S
				Quitter

► Visualisation des taux suite à une demande TOPAze

Le point d'accès à cette fonctionnalité est l'écran « *Appel de taux réactif TOPAze* ».

Le fonctionnement des onglets est identique au fonctionnement des onglets « CRM Nominatif (Taux) » et « CRM Nominatif (Anomalies) » de la fenêtre « Gestion des Flux PAS ».

• Toujours à partir de l'onglet « Gestion des flux », cliquez sur « Appel de taux du PAS / TOPAze... » :



- Sélectionnez le dossier (1) ainsi que le mois concerné par la demande TOPAze (2) ;
- Puis cliquez dans l'onglet « CRM TOPAze (Taux) » (3) :
- Pour afficher les taux propres à chaque salarié, déroulez la liste à

l'aide du « + » :

Impact Emploi - [Appel o	e taux réactif / TOPAze	de taux réa	nctif / TOPAze	X = -+
.: Navigation :.	Demande Intégration C	RM TOPAze (Taux)		
Dossiers	Mois : Mai 2019 💌			
S GUICHET ASSOCIATIONS URS	Siret / NN		Employeurs / Salarié	s 🗼 🕨
	- 1			
	L. H		(Taux : 0.00)	
- Co have emulation				
-Cap PARIS 2011				
Constanting as 11,2010				
- California dan				
COLINNA				
Nica da dápát				
🖌 Heis: Heis 2011 🔹				

N.				Ouitter

Lien utille : http://dsn-info.custhelp.com/app/answers/detail/a_id/2051

<u>La fusion AGIRC-ARRCO au ler janvier</u> 2019



Fiche pratique – Retraite complémentaire : La fusion AGIRC-ARRCO au 1er janvier 2019



► Les grands principes

- Deux tranches de rémunérations

Plafond de la Sécurité sociale (PSS) Tranche 1 Rémunérations \leq PSS Tranche 2 1 PSS \leq Rémunération \leq 8 PSS

- La répartition des cotisations

- 60% pour l'employeur
- 40% pour le salarié

Une répartition dérogatoire peut continuer d'exister.

– CEG – CET

La contribution d'équilibre général (CEG) et la Contribution d'équilibre technique (CET) s'ajoutent aux cotisations Agirc-Arrco

– Les taux

	Τ1	Τ2	
Agirc-Arrco	7,87%	21,59 %	
CEG	2,15%	2,70%	
CET	0,35% si	rémunération >	PSS

► Le traitement au sein d'Impact emploi

- Gestion automatique

Le cas général pour les cadres et les non cadres

PSS	1	2	3	4	5	6	7	8
2018	6,20 (7,75%)	16, (20 ,2	,20 25%)					
Répartition	60/40	60,	/40					
	6.20				17.00			
2019	(7,87%)				(21,59%)			
Répartition	60/40				60/40			

- Gestion manuelle : les répartitions dérogatoires à paramétrer



Non cadre – répartition différente entre la T1 et la T2

Cadre – répartition différente entre la TA et la TB

PSS	1	2	3	4	5	6	7	8
2018	6,20 (7,75%)		16,44 (20,55%)			16 (20, !	,44 55%)	
Répartition	60/40		62/38			50,	/50	
2019	6,20 (7,87%)		17,00 (21,59%)			17 (21,	,00 59%)	
Répartition	60/40		60/40			50,	/50	

Non cadre - Condition supplémentaire non maintenue

PSS	1	2	3	4	5	6	7	8
2018	6,20 (7,75%)	16,20 (20,25%)		8,00 (10,00 %)				
Répartition	50/50	50/5	0	80/20				
2019	6,20 (7,87 %)	17,00 (21,59 %)						
Répartition	50/50	50/50						

Pour plus d'informations

Consultez le site de l'Agirc-Arrco : <u>www.agric-arrco.fr</u> : <u>les grands</u> principes du régimes Agirc-Arrco 2019

Étudiez vos conditions d'adhésion 2019 auprès de votre organisme de retraite complémentaire.